

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 septembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. FIORONI Stéphanie

Pouvoirs de : Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M GARCIN Aurélien à Mme FEUTRIER Lucie

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Finance – Budget Eau – Décision modificative n°3

N°20240910-12

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient, autorisent, réajustent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement, **sans augmentation des crédits disponibles**, selon les tableaux ci-dessous :

Sont listés ci-après les changements d'imputations (en section d'investissement) pour les articles suivants :

- Opération 10013 (sécurisation ressources) à l'article 2031 (frais d'études). La somme de 32 000,00 € a été inscrite au titre du BP 2024 afin de pouvoir payer notamment les frais d'étude hydro de Roche Rousse. Cette étude est reportée aux vues des autres priorités sur la commune.

- Opération 10012 (travaux réparation réseaux) à l'article 2313 (travaux). La somme de 20 000.00 € avait été inscrite au BP 2024 et sera insuffisante pour faire face au paiement des factures induites par les réparations effectuées en urgence sur plusieurs fuites.
- Il convient de transférer la somme de 20 000.00 € de l'opération 10013 article 2031 à l'opération 10012 article 2313 afin de pouvoir faire face aux travaux effectués en urgence sur le réseau d'eau potable
- Opération OPFI (article 1641). La somme inscrite au BP 2024 n'est pas suffisante pour couvrir le remboursement de capital des emprunts. Il manque 4 200.00 €
- Il convient de transférer cette somme de 4 200.00 € de l'opération 10011 (travaux inondations) article 2313 (travaux).

Sont listés ci-après les changements d'imputation (en section de fonctionnement) pour les articles suivants :

- Au chapitre 66 (charges financières) article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) : La somme inscrite au BP 2024 n'est pas suffisante pour couvrir le remboursement des intérêts des emprunts. Il manque 4 100.00 €
- Il convient de transférer cette somme de 4 100.00 € du chapitre 022 (dépenses imprévues).

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT que ces virements n'affectent pas l'équilibre général du budget et correspondent à des mouvements d'ajustements des crédits ouverts au budget primitif 2024, nécessaires au regard des projets en cours ;

VU les inscriptions budgétaires du budget prévisionnel Eau approuvé le 13 février 2024 par les membres du conseil municipal ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 septembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget eau de la commune dans les termes énoncés ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT					
Opération Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
10013 - sécurisation Art 2031	Etudes		20 000 €	X	X
10012 - réparation Art 2313	Travaux	20 000 €		X	X
10011 - inondation Art 2313	Travaux		4 200 €	X	X
OPFI Art 1641	Emprunt Capital	4 200 €		X	X
TOTAUX		24 200 €	24 200 €	X	X

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
022 Dépenses imprévues	Dépenses imprévues		4 100 €	X	X

Envoyé en préfecture le 16/09/2024
Reçu en préfecture le 16/09/2024
Publié le
ID : 005-210500658-20240916-DEL20240910_12-DE

66 Charges finan Art 66111	Intérêts à l'échéance	4 100 €		X	X
TOTAUX		4 100 €	4 100 €	X	X

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 16 septembre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 16 septembre 2024
Publié le : 16 septembre 2024

